

PROCÈS VERBAL RÉUNION
DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT
DE LIHONS LE 14 OCTOBRE 2025 à 9h00

Le quatorze octobre deux mille vingt cinq à 9 heures, le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de LIHONS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LIHONS, sous la présidence de D. MERLIER.

Convocation le : 02/10/2025

Affichage le : 02/10/2025

Membres : 11

Présents : 6

Pouvoirs : 2

Absents : 3

Votants : 8

Présents : R. BILLORE, L. LEBRUN, S. VANLERBERGHE, V. VANNEUFVILLE, F. GRENON, X. MERLIER,

Excusés ayant donné pouvoirs : F.LEROY au Président

S. PRUM à F. GRENON

Absents : Y. LANCKRIET, A. LEULLIER, F. VANNEUFVILLE

En présence de monsieur Nicolas MOREL représentant la DDTM.

Secrétaire de séance, Frédéric GRENON.

Objet :

- Renouvellement du bureau
 - Election du Président, du Vice Président, du Secrétaire
- Devis des travaux
- Décision modificative au budget 2025
- Informations :
 - Echange ZL 32 de l'AFR avec le « lavoir à moutons » de Lihons
 - Point sur les finances 2025
- Questions diverses

Avant de commencer, le Président D. MERLIER, remercie l'ensemble des membres présents pour leur confiance pendant toutes les années de présidence et dresse un bilan de la situation de l'AFR.

La séance est ouverte :

1/ Renouvellement du bureau de l'association foncière : **2025-09**

Élection de ses représentants (président, vice président et secrétaire)

Le Bureau :

Considérant que le mandat des membres du bureau de l'association foncière nommés pour 6 ans est expiré

Constatant que le bureau renouvelé est composé des membres ci-après désignés :

- Monsieur le Maire de la commune de Lihons : Robert BILLORE suppléant Anthony GREZ
- Le délégué du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- Les membres propriétaires désignés par la chambre d'agriculture en date du 08/09/2025
 - M. Francis LEROY
 - M. Louis LEBRUN
 - M. Yves LANCKRIET
 - Mme. Sophie DEMALLE, épouse VANLERBERGHE
 - M Vincent VANNEUFVILLE

- Membres propriétaires désignés par délibération du Conseil Municipal en date du 25/06/2025, approuvée par les services préfectoraux en date du 27/06/2025

- M Frédéric GRENON
- M. Xavier MERLIER
- M. Sylvain PRUM
- Mme Audrey LEULLIER
- M. François VANNEUFVILLE

Considérant que le bureau doit élire en son sein un Président, un Vice Président et un secrétaire

S'est porté candidat à la présidence du bureau : 1 candidat, M. Xavier MERLIER

A obtenu :

M. Xavier MERLIER

voix : 8

S'est porté candidat à la vice présidence du bureau : 1 candidat, M. Frédéric GRENON

A obtenu :

M. Frédéric GRENON

voix : 8

S'est porté candidat au secrétariat du bureau : 1 candidat, Francis LEROY

A obtenu :

M. Francis LEROY

voix : 8

DECIDE

Au vu du résultat des votes, sont ainsi élus par le bureau pour une durée de 6 ans :

- **Président : Xavier MERLIER**
- **Vice Président : Frédéric GRENON**
- **Secrétaire : Francis LEROY**

2/ DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET : 2025-10

Le Président informe l'assemblée que des modifications sont nécessaires au budget primitif, il propose les écritures suivantes en fonctionnement et investissement :

Articles / chapitres	Budget avant DM	Modification	Budget après DM
62878 remb frais à des tiers (DF)	600€	-600 €	0€
6218 autre personnel ext. (DF)	0€	+600 €	600€

	Total budgété avant DM	Augmentation de crédits	Total budgété après DM
Total général des dépenses en fonctionnement	8 750 €	0€	8 750 €
Total général des recettes en fonctionnement	8 750 €	0€	8 750 €

3 DEVIS DES TRAVAUX

Un point est fait sur le réseau de drainage de l'AFR. Les filtres font l'objet d'un entretien régulier, mais aujourd'hui il est nécessaire de remplacer la couche superficielle (sable/gravier) dans certains d'entre eux.

Des travaux sont à envisager en urgence sur au moins 5 des 13 filtres existants, sont concernés en priorité : 1 chemin de Nesle, 2 chemin de Vauvillers, 1 fond d'Herleville et le dernier à la Sedimec.

Un devis réalisé par une entreprise extérieure atteint des sommets, or ce travail peut tout à fait être réalisé par nos soins à condition de partager le travail par équipes de 3 personnes.

Il faudra prévoir d'acheter le sable/gravier, des seaux, des pelles et des truelles.

4 QUESTIONS DIVERSES

Nous sommes toujours en attente du notaire pour signature de l'échange de la parcelle ZL 32 de l'AFR avec le « lavoir à moutons » de la commune de Lihons.

Concernant le tuyau qui relie le vivier au « lavoir à moutons », il est obstrué par des branches qui sont à retirer. Afin d'éviter toute récurrence, il est impératif de remettre un nouveau coude à son extrémité côté vivier.

Un fauchage des chemins, à la charge de la commune, est régulièrement effectué 2 fois par an, en fonction de la présence des cultures.

Les chemins refaits à l'époque par des entreprises extérieures lors de différents travaux (remembrement, autoroute, SNCF, éoliennes...) commencent à montrer pour certains, un besoin de faire plus qu'un simple remblai de cailloux.

Il faudra, dans un avenir assez proche, commencer à envisager progressivement une réfection de ceux-ci.

Fin 10h45